



Bourse de recherche de l'axe Territoires et milieux de vie du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Nombre et montant de la bourse : **1 bourse de 1 500 \$**

Date limite pour soumettre une candidature : **le mercredi 25 novembre 2020, 11h59**

Le financement des bourses de recherche de l'axe Territoires et milieux de vie (TMV) du CRISES provient du budget de fonctionnement de l'axe et il vise à soutenir les étudiantes et les étudiants qui ont terminé leur scolarité et qui sont inscrits à temps complet dans un programme de maîtrise, de doctorat ou de stage postdoctoral.

Sont admissibles les étudiantes et les étudiants qui :

- Sont inscrits à temps complet dans un programme de maîtrise, de doctorat ou de stage postdoctoral sous **la direction ou la codirection d'une ou d'un [membre régulier](#) de l'axe Territoires et milieux de vie;**
- Ont terminé leur scolarité;
- Ne sont pas récipiendaires d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire fédéral ou provincial ni d'une autre bourse du CRISES.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une courte description du projet, l'état d'avancement des travaux ainsi qu'un échéancier (maximum deux pages) ;
- Une lettre de recommandation de la direction ou de la codirection de recherche ;
- Les relevés de notes (des copies ou des versions non officielles sont acceptées). Cette dernière exigence ne s'applique pas aux stagiaires postdoctoraux.

Les critères d'évaluation sont :

- L'avancement des travaux de recherche (mémoire, thèse ou recherche postdoctorale);
- Le lien du sujet de recherche avec un [champ d'intérêt de l'axe TMV](#);
- La qualité générale du dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être transmis par courriel à [Mélanie Claude](#), coordonnatrice scientifique et communication du CRISES, et en CC à [Marco Alberio](#), responsable de l'axe TMV, **au plus tard le 25 novembre 2020 à 11h59**. Veuillez indiquer « Bourse axe TMV du CRISES dans l'objet du courriel. Les candidatures remises après cette date ne seront pas considérées. Vous pouvez vous adresser à ces deux personnes pour leur faire part de vos questions.